

Compte - rendu CAPL du 05 octobre 2010

ORDRE DU JOUR :

Affectations au 01/12/2010 des agents au pôle de recouvrement spécialisé (PRS)

Suite aux liminaires lues par les autres OS, M YUNTA (DSF par intérim jusqu'à la mise en place de la DLU) a répondu sur le sujet des suppressions de postes en indiquant qu'il n'avait pas à ce jour connaissance des effectifs concernés pour le département au titre de 2011.

Il réfute l'accusation selon laquelle le PRS est mis en place dans la précipitation en expliquant que celui-ci est créé sur le modèle du pôle de recouvrement forcé (PRF) déjà existant et que la mise en place intervient après plusieurs expérimentations réussies (comme tant d'autres avant elles!!).

Concernant les craintes émises par les OS de voir les postes de l'ex-DGCP délestés d'une grosse partie de leurs dossiers (cotes à 10 000 € et 25 000 €) mettant en péril leur existence et le calibrage des effectifs au regard de la charge de travail supplémentaire, le DSF précise que le stock reste dans les trésoreries et que le PRS n'a vocation qu'à gérer les flux. Il indique également que l'expérience des tests réalisés dans les autres départements montrerait un surcalibrage des effectifs dans les PRS (sic !!)

M ANOULIES a ensuite présenté la création du PRS en précisant que l'affectation ne modifie pas celle nationale : ils restent affectés en filière professionnelle ou GESCO mais rejoignent un poste comptable.

Il est prévu 7 agents de l'ex PRF et 6 agents de l'ex pôle de recouvrement complexe (PRC) de la filière gestion publique .

Le Val d'oise brille par son originalité et affecte 4 cadres A (sur les 5 présents actuellement au PRF) et 3 cadres B au lieu des 6 cadres A et 1 cadre B prévus.

Le cadre A non transféré a pu postuler au mouvement de mutation du 01/09/2010 et obtenir satisfaction.

La mise en conformité des effectifs transférés au PRS avec les emplois prévus au TSM se fera par voie de CTPD comme le prévoit les textes.

M ANOULIES précise que les 2 contrôleurs affectés en qualité d'ALD pourront prétendre aux postes fixes par le biais des mutations nationales mais que tout sera mis en oeuvre pour leur assurer une priorité sur le poste.

Les engagements pris lors de cette CAP n'engagent malheureusement que les personnes de la parité administrative qui seront encore présentes l'année prochaine : il nous faudra rester très vigilant.

Lors du vote, toutes les OS se sont abstenues.

Les représentants FO - DGFIP 95 aux CAP Locales Filière Fiscale

Catégorie B : Gérard CHAUVET (titulaire) Valérie HUSSON (suppléante) Catherine GUYARD (experte)

Catégorie A : Barbara GEHAN (titulaire)